

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES SERVICES DRIVER BOX
Utilisateurs Passagers
(à jour au 1^{er} avril 2019)

1. PRÉAMBULE

DRIVER BOX édite l'outil logiciel Driver Box facilitant la mise en relation entre utilisateurs drivers et passagers et leur fidélisation, permettant une gestion des courses optimisée et donnant la possibilité de créer une communauté de Drivers.

2. DÉFINITIONS

Chacun des termes mentionnés ci-dessous dans les présentes aura la signification suivante :

Application Driver Box désigne l'application mobile éditée par la société DRIVER BOX permettant l'accès aux services Driver Box proposés aux Utilisateurs ayant installé sur leur téléphone mobile ladite application.

Communauté Driver Box désigne l'ensemble des Utilisateurs Drivers ayant souscrit un Compte Driver Box et utilisant de manière active l'Application Driver Box.

Compte Driver Box désigne le compte de l'Utilisateur Passager lui permettant d'utiliser les services de l'Application Driver Box accessibles à partir de ses identifiants de connexion.

Conditions générales désignent les présentes conditions générales d'utilisation des services Driver Box à l'attention des Utilisateurs Passagers.

Course(s) désigne le(s) service(s) de transport fourni par l'Utilisateur Driver à un ou plusieurs Utilisateurs Passagers par l'intermédiaire de l'Application Driver Box.

Demande de course(s) désigne la/les demande(s) de réservation de courses effectuées par un Utilisateur Passager par l'intermédiaire de l'Application Driver Box.

Données personnelles désigne toutes les données directement ou indirectement identifiants communiquées par l'Utilisateur Passager dans le cadre de l'utilisation des Services Driver Box.

DRIVER BOX désigne la société de droit français SAS DRIVER BOX au capital de 120000 euros inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 848 263 000 et dont le siège social est établi 6 square du Croisic 75015 Paris qui édite et gère l'Application Driver Box.

Équipement électronique désigne l'équipement électronique de l'Utilisateur Passager sur lequel l'Application Driver Box peut être téléchargée, mise à jour ou modifiée par DRIVER BOX à sa discrétion de temps à autre.

Friendly Driver(s) désigne les Utilisateurs Drivers expressément désignés comme tels par un Master Driver.

ID Driver Box désigne le numéro d'identification d'un Utilisateur Driver.

Marque désigne la marque semi-figurative « Driver Box » enregistrée le 8 décembre 2012 sous le numéro 4411530 auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle et propriété exclusive de DRIVER BOX.

Master Driver désigne l'Utilisateur Driver référent d'un Utilisateur Passager vers lequel toutes ses Demandes de courses sont redirigées à charge pour le Master Driver de transmettre cette course à un autre Driver de la Communauté Driver Box ou à un Friendly Drive en cas d'impossibilité de sa part d'assurer la course.

Partenaire Bancaire désigne la Société Adyen, société de droit hollandais dont le siège social est situé à Amsterdam, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34259528 et agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Parties désigne ensemble DRIVER BOX et l'Utilisateur Passager.

Services Driver Box désigne les services mis à la disposition de l'Utilisateur Passager par l'intermédiaire de l'Application Driver Box et définis à l'article 7.

Tableau de bord désigne l'interface personnelle de l'Utilisateur Passager lui permettant l'accès aux Services Driver Box.

Utilisateur Driver désigne tout professionnel du transport ou personne faisant appel à des professionnels du transports disposant d'un Compte Driver Box.

Utilisateur Passager désigne tout personne ayant téléchargé et utilisant l'Application Driver Box afin de réserver une Course et d'être mise en relation avec un Driver pour l'exécution de cette Course.

Utilisateurs désignent ensemble les Utilisateurs Drivers et les Utilisateurs Passagers.

3. OBJET

Les Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Utilisateur Passager peut utiliser les Services Driver Box.

Tout accès et utilisation des Services Driver Box proposés sur l'Application Driver Box est subordonné à l'acceptation de l'Utilisateur Passager et à son respect de l'ensemble des termes des Conditions Générales, sans restriction ni réserves.

Avant tout accès aux Services Driver Box, l'Utilisateur Driver est tenu d'avoir préalablement pris connaissance des Conditions générales affichées en cliquant sur le lien hypertexte « CGU Passagers » lors de son inscription accessible en page d'accueil de l'Application ou du site internet www.driver-box.com.

4. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

En cochant la case prévue à cet effet lors de la création d'un Compte Driver Box, l'Utilisateur Driver s'engage à utiliser les Services Driver Box accessibles depuis l'Application Driver Box dans le respect des Conditions Générales.

5. MISE À JOUR DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les Conditions Générales sont susceptibles d'être mises à jour ou modifiées à tout moment de manière unilatérale par DRIVER BOX.

Les nouvelles Conditions Générales seront rendues accessibles par voie de courriel adressé à tous les Utilisateurs Passagers à l'adresse fournie lors de la création de leur Compte Driver Box. Cette notification sera adressée deux mois au plus tard avant la date d'entrée en vigueur des modifications.

Tout Utilisateur Passager peut refuser les modifications proposées et doit notifier son refus au service client de DRIVER BOX par lettre recommandée avec avis de réception avant la date d'entrée en vigueur des modifications proposées cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante : Driver Box - Service Client 6, square du Croisic 75015 Paris.

A défaut d'avoir notifié son refus avant la date d'entrée en vigueur, l'Utilisateur Passager est réputé avoir accepté les modifications proposées des Conditions Générales. Les relations entre les Parties après la date d'entrée en vigueur seront alors régies par la nouvelle version des Conditions Générales. Il est en conséquence, recommandé à l'Utilisateur Passager de consulter ses courriels régulièrement et de consulter les Conditions Générales accessibles en ligne.

6. DURÉE DES CONDITIONS GÉNÉRALES

L'Utilisateur Passager est soumis au respect des Conditions Générales dès l'ouverture de son Compte Driver Box et jusqu'à sa clôture.

7. ACCÈS AUX SERVICES DRIVER BOX

L'Utilisateur Passager doit en premier lieu créer un Compte Driver Box en cliquant sur le bouton « inscription Utilisateur Passager » situé sur la page d'accueil de l'Application Driver Box ou du site internet www.driver-box.com.

L'Utilisateur Passager a la faculté de renseigner alternativement ses noms, prénoms, adresse email et mot de passe ou de s'inscrire par l'intermédiaire de son compte Facebook. Il conviendra également de renseigner les informations relatives à son âge. Les Utilisateurs Passagers âgés de moins de dix-huit ans devront, en outre, fournir une autorisation parentale conditionnant leur inscription.

L'Utilisateur Passager devra enfin renseigner ses coordonnées de carte bancaire qui seront transmis au Partenaire Bancaire.

L'activation du Compte Driver Box de l'Utilisateur Passager et l'accès à son Tableau de bord est automatique à réception des informations ci-dessus.

L'Utilisateur Passager reçoit par courriel ses identifiants de connexion qu'il a la faculté de modifier sous réserve que ceux-ci ne soient pas attentatoires aux droits des tiers et suffisamment sécurisés. L'Utilisateur Passager est informé que dans le cas où les identifiants de connexion se révéleraient menaçants, vulgaires, obscènes, diffamatoires, discriminatoires, haineux, ou s'ils portaient atteinte à un droit de propriété intellectuelle d'un tiers ou à la réputation de DRIVER BOX ou encore s'ils n'étaient pas suffisamment sécurisés, DRIVER BOX se réserverait le droit de requérir de l'Utilisateur Passager la modification immédiate desdits identifiants de connexion, et en cas de refus de sa part, de suspendre ou clôturer son Compte Driver Box. L'Utilisateur Passager reconnaît par ailleurs être seul responsable du niveau de sécurité de ses identifiants.

L'Utilisateur Passager est également responsable du maintien de la confidentialité et de l'intégrité de ses identifiants de connexion. L'Utilisateur Passager s'engage, ainsi, à informer DRIVER BOX de toute utilisation frauduleuse par un tiers et ce, dès qu'il en a eu connaissance. Il reconnaît, à ce titre, le droit pour DRIVER BOX de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas et reconnaît par ailleurs être seul responsable de l'utilisation de ses identifiants par des tiers ou des actions faites par ces tiers par l'intermédiaire de son Compte Driver Box qu'elles soient frauduleuses ou non.

En aucun cas, DRIVER BOX ne saurait être tenue responsable en cas d'usurpation de l'identité de l'Utilisateur. Les Parties reconnaissent que tout accès ou/et action effectué à partir du Compte Driver Box de l'Utilisateur Passager sera présumé être effectué par cet utilisateur, sauf notification contraire, dans la mesure où DRIVER BOX n'a pas pour obligation et ne dispose pas des moyens techniques lui permettant de s'assurer de l'identité des personnes ayant accès à l'Application Driver Box.

8. SERVICES DRIVER BOX

8.1. Outil de mise en relation entre Utilisateurs

DRIVER BOX met en relation l'Utilisateur Passager avec l'Utilisateur Driver que celui-ci a sélectionné comme Master Driver en renseignant son ID Driver Box sur son Tableau de Bord et dont l'ensemble des Demandes de Courses lui sont affectées en priorité.

L'Utilisateur Driver a également la possibilité d'évaluer son Master Driver ou, les autres Utilisateurs Driver et, le cas échéant de bloquer tout Utilisateur Driver au comportement inapproprié sur son Tableau de Bord afin de ne plus être pris en charge par ce dernier.

8.2. Outil d'administration des Courses

DRIVER BOX fournit un outil permettant à l'Utilisateur Passager d'adresser toutes ses Demandes de Courses à son Master Driver et d'organiser à l'avance l'ensemble de ses Courses.

L'Utilisateur Passager indique ses adresses de départ et d'arrivée et tout autre renseignement susceptible d'être requis (bagage, animaux...) et valide sa Demande de Course sur son Tableau de Bord qui est immédiatement transmise à son Master Driver qui dispose d'une entière liberté de l'accepter ou de la refuser.

En cas d'acceptation, le détail de la réservation et un estimatif tarifaire est transmis à l'Utilisateur Passager qui doit ensuite confirmer sa Demande de Course.

Dans l'hypothèse où aucun Driver n'aurait répondu favorablement à la Demande de Course, l'Utilisateur Passager a la possibilité d'effectuer une nouvelle Demande de Course dans un délai de 2 minutes à compter de la réception du message d'indisponibilité ou de non-localisation d'un véhicule.

8.3. Assistance technique

DRIVER BOX fournit à l'Utilisateur Driver une assistance technique et opérationnelle sous forme de hotline internet assurée par les équipes de DRIVER BOX.

9. REGLEMENT DES COURSES

9.1. Information

L'Utilisateur Passager est informé du montant de la Course fixé par le Master Driver au moment de sa Demande de Course auquel sont rajoutés des frais de services de DRIVER BOX et du Partenaire Bancaire.

9.2. Prix

Le prix de la Course est déterminé en fonction de la distance à parcourir, du créneau horaire, du lieu, du nombre de passagers et est susceptible d'être modifié par l'Utilisateur Driver en cas notamment de modification de ses paramètres initiaux par l'Utilisateur Passager.

Le prix de la Course correspond à l'intégralité du montant de la prestation de transport étant précisé qu'aucune partie du prix n'est assimilée à un pourboire ou une gratification pour le Driver. L'Utilisateur Passager est ainsi libre d'offrir une somme supplémentaire comme pourboire à tout Master Driver ou tout autre driver de la Communauté Driver Box affecté à la Course sans pour autant être soumis à une obligation d'agir ainsi, les pourboires étant facultatifs.

9.3. Modalités de règlement

DRIVER BOX supervise l'encaissement des Courses, par l'intermédiaire de son Partenaire Bancaire et qu'en conséquence aucun paiement, à l'exception du pourboire, n'intervient directement auprès d'un driver.

Le règlement de la Course est débité sur le compte de la carte bancaire communiqué par l'Utilisateur Passager au Partenaire Bancaire lors de la souscription à son Compte Driver Box.

L'Utilisateur Passager garantit, ainsi, à DRIVER BOX qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser ce mode de règlement et s'engage à prendre les mesures nécessaires afin que le prélèvement automatique du prix de la Course puisse être effectué.

Le prélèvement est mis en œuvre par le Partenaire Bancaire, qui seul conserve les coordonnées bancaires de l'Utilisateur Passager qui sont à cette fin cryptées lors de la transmission.

L'ensemble des Courses réservées par l'Utilisateur Passager est récapitulée sur son Tableau de bord sur lequel est également mis à sa disposition les facturations correspondantes que l'Utilisateur Passager a la possibilité de télécharger à tout moment.

9.4. Incident de règlement

L'Utilisateur Passager est informé et accepte expressément que tout incident de paiement de tout ou partie du prix de la Course, entraînera automatiquement la suspension immédiate de son Compte Driver Box jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues et pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une procédure en recouvrement à la suite de deux relances de règlement effectuées dans un délai et à intervalle de 48h à compter de la date de l'incident restées infructueuses.

L'Utilisateur Passager reconnaît, par ailleurs, que DRIVER BOX se réserve le droit de lui appliquer une ou plusieurs pénalités de retard d'un montant de 50 euros en cas d'incident de règlement.

10. DÉCLARATIONS

L'Utilisateur Passager reconnaît et s'engage à faire un usage strictement personnel des Services Driver Box. L'Utilisateur Passager s'interdit en conséquence de céder, concéder ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations au titre des présentes à un tiers de quelque manière que ce soit.

L'Utilisateur Passager reconnaît être âgé de plus de dix-huit ans ou être légalement majeur dans sa juridiction (si l'âge n'est pas de 18 ans) ou avoir obtenu le consentement de ses parents pour s'inscrire sur l'Application Driver Box et réserver en ligne une Course.

11. ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITÉ

11.1. Services Driver Box

L'Utilisateur Passager s'engage à utiliser les Services Driver Box conformément à leur destination et à ne pas les utiliser pour des activités illégales et notamment celles qui enfreignent la réglementation et sont liées à des transports impliquant des narcotiques, stéroïdes, substances contrôlées ou tout autre produit qui présenteraient un risque pour la sécurité du consommateur.

11.2. Relations entre Utilisateurs

L'Utilisateur Passager reconnaît être entré en relation contractuelle avec le Master Driver ou tout autre Driver de la Communauté Driver Box. L'Utilisateur Passager reconnaît, en outre, que le Master Driver ou tout autre Driver de la Communauté Driver Box est totalement indépendant et que DRIVER BOX ne peut dès lors être responsable de ses agissements.

L'Utilisateur Passager s'engage à avoir un comportement approprié et respectueux vis-à-vis du Master Driver, du Friendly Driver ou de toute autre Driver de la Communauté Driver Box dans le cadre de leur relation contractuelle et s'interdit tout comportement qui pourrait mettre en péril la sécurité du professionnel ou encore tout comportement injurieux ou raciste ou tout autre propos contraire aux bonnes mœurs sous peine de voir son Compte Driver Box clôturé et de se voir rendre l'accès aux services Driver Box indisponibles.

Les Utilisateurs Drivers qui ouvrent un Compte Driver Box s'engagent à respecter une charte des bonnes pratiques dans le cadre de leur relation avec les Utilisateurs Passagers pour le compte desquels ils exécutent les Courses.

DRIVER BOX décline toute responsabilité quant au comportement et à la sécurité mis en œuvre par les Utilisateurs Drivers à l'égard des Utilisateurs Passagers et, à plus forte raison, en cas de litige entre

Utilisateurs ou d'agissements contraires à la loi, illicites ou contraires aux bonnes mœurs, notamment vol, agression verbale et/ou physique.

Si un Utilisateur Passager venait à se blesser accidentellement pendant l'exécution d'une Course, la responsabilité de DRIVER BOX ne peut pas non plus être engagée. DRIVER BOX décline, en conséquence, toute responsabilité en cas d'accident ou autre événement pouvant survenir avant, pendant et après l'exécution de la Course.

En tout état de cause, DRIVER BOX n'est pas responsable des dommages directs et/ou indirects incluant la perte de données, les dommages corporels ou matériels liés ou se rapportant à une Course ou, quoi qu'il en soit en découlant et ce, même dans l'hypothèse où DRIVER BOX aurait été informé de la possibilité de tels dommages.

11.3. Comportement d'un Utilisateur Driver

DRIVER BOX fait ses meilleurs efforts pour rechercher la disponibilité d'un Master Driver, d'un Friendly Driver ou encore de tout autre Driver appartenant à la Communauté Driver Box sans qu'il s'agisse d'une obligation de résultats.

En conséquence, DRIVER BOX ne sera pas responsable en cas d'indisponibilité d'un Master Driver, d'un Friendly Driver ou encore de tout autre Driver appartenant à la Communauté Driver Box aux fins de répondre à une Demande de Course et ne peut garantir la disponibilité d'un Master Driver à un horaire et pour un lieu souhaité.

DRIVER BOX ne sera pas non plus responsable du retard ou de l'inexécution de la Course par l'un des Utilisateurs Drivers étant précisé que les estimations de temps ne sont transmises qu'à titre purement indicatif et plus généralement de toute mauvaise exécution de la Course par un Utilisateur Driver.

L'Utilisateur Passager pourra toutefois indiquer cette mauvaise exécution dans le cadre de son évaluation du Driver ou encore adresser un courriel à l'adresse suivante : contact@driver-box.com

L'Utilisateur Driver est enfin seul responsable de l'évaluation d'un Utilisateur Passager et, le cas échéant, de son blocage de son Tableau de Bord afin de ne plus être pris en charge par ce dernier.

12. DISPONIBILITÉ DES SERVICES DRIVER BOX

DRIVER BOX fait ses meilleurs efforts pour fournir à l'Utilisateur Driver un niveau de sécurité optimal sur l'Application Driver Box.

L'accès aux Services Driver Box est encadré par une procédure d'authentification sécurisée et les informations renseignées sont hébergées sur les serveurs d'un prestataire externe auquel DRIVER BOX sous-traite la prestation d'hébergement.

DRIVER BOX garantit à l'Utilisateur Passager que l'hébergeur s'est engagé à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations renseignées et notamment de les protéger contre toute destruction accidentelle ou illicite, perte accidentelle, altération, diffusion ou accès non autorisé.

DRIVER BOX s'engage à ne prendre aucune copie des informations renseignées qui lui sont confiées à l'exception de celles nécessaires à l'exécution des Services Driver Box, ne pas utiliser les informations renseignées à d'autres fins que celles spécifiées aux présentes et prendre toutes les mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des Informations renseignées.

DRIVER BOX fera ses meilleurs efforts aux fins de maintenir accessible à l'Utilisateur Passager l'Application Driver Box 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sous réserve des cas de force majeure tels que reconnus par les tribunaux français.

DRIVER BOX pourra, néanmoins, se trouver dans l'obligation de suspendre sans préavis et momentanément l'accès à l'Application Driver Box en raison de problèmes techniques mais également pour des raisons de maintenance. A ce titre, DRIVER BOX ne garantit pas une accessibilité ininterrompue à l'Application Driver Box et aux Services Driver Box.

L'Utilisateur Passager reconnaît que DRIVER BOX ne peut en aucun cas être responsable des dommages causés à son Équipement électronique, par les interruptions ou perturbations de l'Application Driver Box ni des défaillances matérielles ou logicielles ni de tout dommage subi par la transmission d'un virus informatique, d'un cheval de Troie ou de toute autre forme de programmation de nature à endommager ou détruire les fonctionnalités d'un ordinateur ou d'un téléphone portable ou d'entraver son bon fonctionnement.

DRIVER BOX décline ainsi toute responsabilité en cas de perte éventuelle ou de vol des Informations renseignées, en dépit des précautions utiles mises en place par DRIVER BOX étant précisé que l'Utilisateur Passager devra sauvegarder une copie desdites Informations et ne pourra prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Application Driver Box est chacun des éléments qui le composent, qu'ils soient visuels ou sonores (tels que notamment la Marque, l'interface graphique ou le code source) sont protégés au titre de la propriété intellectuelle et sont la propriété exclusive de DRIVER BOX.

Le développement de l'Application Driver Box a impliqué des investissements importants et un travail commun de la part de l'équipe de DRIVER BOX, pour cette raison et sauf stipulation expresse contraire, DRIVER BOX ne concède à l'Utilisateur Passager aucun autre droit que celui d'utilisation de l'Application Driver Box pour l'usage strictement personnel de l'Utilisateur Passager.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de l'Application Driver Box et/ou des éléments qui la compose, par quelque procédé que ce soit et quel qu'en soit le support, sans l'autorisation expresse et préalable de DRIVER BOX est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle ou au titre de la concurrence déloyale.

L'ensemble de ces éléments est mis à la disposition de l'Utilisateur Passager qui s'engage, à ce titre, à les respecter, à ne pas les modifier, ni les extraire, ou en faire un usage prohibé par la loi et les réglementations en vigueur.

14. DONNÉES PERSONNELLES

Les Données Personnelles de l'Utilisateur Passager sont collectées par l'intermédiaire de l'Application Driver Box pour répondre à une demande de mise en relation de l'Utilisateur Driver dont le traitement est soumis au respect de la réglementation en vigueur et de la Charte de protection des données personnelles de Driver Box.

15. GÉOLOCALISATION

DRIVER BOX utilise un procédé de géolocalisation dont l'Utilisateur Passager est informé pour fournir ses Services. En cochant la case « *j'accepte que mes données de géolocalisation soient transférées à*

Driver Box » à l'ouverture de son Compte Driver Box, l'Utilisateur Passager consent à ce que ses informations de géolocalisation soient traitées par DRIVER BOX uniquement lorsque l'Utilisateur Passager est connecté à l'Application Driver Box et procède à une Demande de Course.

L'Utilisateur Passager a la possibilité de connaître la position du Master Driver ou de tout autre Driver affecté à la Course et de suivre son trajet. En tout état de cause, l'Utilisateur Passager reçoit un sms deux minutes avant l'arrivée du Master Driver ou de tout autre Driver affecté à la Course sur le lieu de départ comprenant également ses noms, prénoms et numéro de téléphone.

16. LIENS EXTERNES

L'Application Driver Box peut contenir des liens vers des applications externes susceptibles d'intéresser l'Utilisateur Passager. La responsabilité de DRIVER BOX ne saurait être recherchée ni engagée quant au contenu de l'une de ces applications tierces, auquel le Driver aurait eu accès au moyen de ces liens.

En outre, DRIVER BOX ne dispose d'aucun moyen de contrôle du contenu de ces applications qui demeurent totalement indépendants de l'Application Driver Box. De surcroît, l'existence d'un lien entre l'Application Driver Box et une application tierce ne signifie en aucun cas que DRIVER BOX approuve à quelque titre que ce soit le contenu de ce site et a fortiori l'usage qui pourrait en être fait.

Toute utilisation ou insertion d'un lien vers l'Application Driver Box devra être préalablement autorisée par DRIVER BOX qui pourra être contacté par le biais de l'adresse contact@driver-box.com.

17. CLÔTURE DU COMPTE DRIVER BOX

17.1. A l'initiative de l'Utilisateur Passager

L'Utilisateur Passager a le droit de se rétracter sans donner de motif dans un délai de quatorze jours à compter de l'acceptation des présentes en adressant à DRIVER BOX une notification de l'exercice de son droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation et sous réserve qu'il n'ait pas commencé à utiliser les Services Driver Box.

En tout état de cause, l'Utilisateur Passager a la faculté de cesser à tout moment et sans motif d'utiliser les Services Driver Box en adressant un courrier au service client Driver Box à l'adresse contact@driver-box.com. L'Utilisateur Passager reconnaît que cette désinscription dès l'instant où il a commencé à utiliser les Services Driver Box ne peut être assimilé à l'exercice de son droit de rétractation.

A compter de la clôture de son Compte Driver Box, l'Utilisateur Passager reconnaît que toutes les Informations le concernant seront supprimées par DRIVER BOX, hormis les informations relatives à ses coordonnées et son adresse électronique qui seront transmises à son Master Driver. Il appartiendra ainsi à l'Utilisateur Passager de collecter préalablement à la fermeture de son Compte Driver Box l'ensemble des données qu'il souhaite récupérer.

17.2. A l'initiative de DRIVER BOX

En cas de manquement de l'Utilisateur Passager à l'une de ses obligations, DRIVER BOX aura la faculté de mettre fin, de plein droit, sans qu'il soit besoin de remplir une formalité judiciaire ou de procéder à une mise en demeure, à sa relation contractuelle avec l'Utilisateur Passager ayant pour effet de suspendre ou clôturer le Compte Driver Box de l'Utilisateur Passager et de rendre impossible son accès aux Services Driver Box.

La clôture du compte à l'initiative de DRIVER BOX emporte les mêmes effets que la clôture du compte à l'initiative de l'Utilisateur Passager.

17.3. Autres causes

Le décès de l'Utilisateur Passager ou le vol de son Équipement électronique met automatiquement fin à son inscription aux Services Driver Box et à la clôture de son Compte Driver Box à condition que DRIVER BOX en ait été expressément notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception.

Dans cette hypothèse toute réservation de Course demandée postérieurement à la notification susmentionnée à partir du Compte Driver Box non encore désactivé seront considérée comme n'avoir jamais été demandée.

La clôture du compte pour d'autres causes emporte les mêmes effets que la clôture du compte à l'initiative de l'Utilisateur Passager.

18. DISPOSITIONS DIVERSES

18.1 Convention de preuve. L'Utilisateur Passager reconnaît que dans le cadre de sa relation avec DRIVER BOX l'usage des courriers électroniques, SMS échangés entre eux ou encore les notifications effectuées par DRIVER BOX sur l'Application Driver Box feront foi entre les Parties jusqu'à preuve du contraire.

18.2. Autonomie des Conditions Générales. Dans l'hypothèse où l'une des stipulations quelconques des Conditions Générales deviendrait nulle, impropre à produire les effets en considération desquels elle y a été insérée, inapplicable, inopposable, non-valide ou illégale, les autres stipulations des Conditions Générales ne s'en trouveront pas affectées et les parties ne seront pas déchargées de leurs obligations s'agissant de l'exécution des Conditions Générales. Dans cette hypothèse, DRIVER BOX substituera dès que possible une stipulation valide et satisfaisante pour les Parties en lieu et à la place de la stipulation dont la validité est affectée.

18.3. Loi applicable. Les Conditions Générales sont régies par le droit français.

18.4. Juridiction. En cas de litige, DRIVER BOX encourage à prendre dans un premier temps contact avec ses équipes afin de trouver une solution amiable. DRIVER BOX examinera les demandes raisonnables de résolution de litige au moyen de procédures alternatives comme par exemple une médiation ou un arbitrage ou encore par la voie du droit collaboratif. A DÉFAUT D'ACCORD ENTRE LES PARTIES DE RÉOLUTION DU LITIGE AU MOYENS DE PROCÉDURES ALTERNATIVES ET SOUS RÉSERVE DE DISPOSITIONS IMPÉRATIVES CONTRAIRE, TOUTE CONTESTATION ET/OU DIFFICULTÉ D'INTERPRÉTATION OU D'EXÉCUTION DES CONDITIONS GÉNÉRALES RELÈVERA DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS.